RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

VILLE DE SAINT MÉDARD EN JALLES

Arrêté du maire

Pôle techniques et opérationnel – N°ST21_370

Stationnement poids lourds
Voie Eridan / avenue Cassiopée
Secteur : EST
28/06/2021

Le maire de la commune de Saint-Médard-en-Jalles,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales.
Vu l'article L.2212-1 à 2213-6 du Code général des Collectivités Territoriales.
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière.
Considérant que Bordeaux Métropole signalisation doit mettre en place la signalisation pour une place de stationnement de manutention / livraison pour poids lourds sur la voie Eridan à l'intersection de l'avenue Cassiopée à Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 28/06/2021.

Arrête

Article 1 : Mise en place d'un stationnement réservé à la manutention / livraison pour poids lourds sur la voie Eridan à l'intersection de l'avenue Cassiopée à Saint-Médard-en-Jalles à compter du 28/06/2021.

Article 2 : **Bordeaux Métropole Signalisation mettra en place la signalisation réglementaire afférente a l'article 1.**

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé :
d'en adresser ampliation à : Bordeaux Métropole ; Pompiers de Saint-Médard-en-Jalles ; Service Police Municipale et Gendarmerie de Saint-Médard-en-Jalles ;
de faire exécuter le présent arrêté, par les personnes sus-visées, chacune en ce qui les concerne.

Article 4 : Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe qu'elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois compter de sa notification, de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
Certifié exécutoire par le maire compte tenu :
- de l'affichage au public le 27/05/2021
- de la publication au recueil des actes administratifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles le 27/05/2021

Fait à Saint-Médard-en-Jalles, le 25 mai 2021

MAIRIE DE ST MÉDARD EN JALLES (Gironde)

Claude Joussaume
Adjoint au maire délégué Valorisation et entretien des équipements et services techniques